



HAL
open science

Les résultats des élections professionnelles dans les entreprises du secteur privé (2013-2016)

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé. Les résultats des élections professionnelles dans les entreprises du secteur privé (2013-2016). *Droit Social*, 2019, 12, pp.1047-1053. halshs-02398406

HAL Id: halshs-02398406

<https://shs.hal.science/halshs-02398406v1>

Submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les résultats des élections professionnelles dans les entreprises du secteur privé (2013-2016)

Texte publié dans la revue *Droit social*.

Référence : Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, Les résultats des élections professionnelles dans les entreprises du secteur privé (2013-2016), *Droit Social*, 2019, 12, p. 1047-1053.

Les élections professionnelles offrent des informations irremplaçables sur la société française au travail¹. Depuis la réforme des règles de représentativité syndicale (en 2008 et 2010, dans le secteur privé que dans la fonction publique), leurs résultats déterminent aussi le pouvoir des organisations syndicales dans les entreprises, les branches d'activité et les administrations. Aussi faut-il saluer la mise en ligne par le ministère du travail sur le site www.data.gouv.fr de données – très exhaustives et détaillées par établissement – concernant les deux cycles de la « mesure de l'audience pour la représentativité syndicale » : 2009-2012 et 2013-2016.

Ces documents – inexploités jusque-là – permettent de prolonger une statistique publique commencée en 1945, systématisée depuis 1966, mais abandonnée depuis dix ans, relative aux résultats des élections professionnelles. En effet, dans le secteur soumis au droit commun du travail, qui emploie quelque 19 millions de salariés, tout établissement de plus de 10 salariés doit être doté d'institutions représentatives du personnel (IRP). Depuis 1966, ces établissements doivent envoyer à l'administration du travail un procès-verbal (sur formulaire standardisé CERFA) indiquant si l'élection de ces représentants a pu avoir lieu ou non (carence) et, dans l'affirmative, qui a été élu avec combien de voix. Jusqu'aux années 1990, ces documents ont été régulièrement dépouillés et fait l'objet de publications statistiques et scientifiques².

Les données qui suivent sont les premières à proposer un dépouillement systématique des résultats de la dernière mesure d'audience syndicale (2013-2016) mis en ligne en 2019. Précisons que le fichier comportait 461 192 lignes par 54 colonnes, soit un tableau de près de 25 millions de cases. Ce dépouillement permet de dresser un état des forces syndicales – effectives – dans les entreprises où existent des IRP. Jusque-là, seule information disponible était des résultats agrégés au plan national, toutes branches confondues, intégrant également les résultats des élections intervenues dans les très petites entreprises (TPE) ainsi que dans le collègue salarié des élections aux chambres d'agriculture (où, dans ces deux cas, les scrutins

¹ D. Andolfatto, *L'univers des élections professionnelles. Travail et société au crible des urnes*. Paris, Editions ouvrières, 1992.

² Pour une synthèse des données historiques : D. Labbé, *Les élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*, Grenoble, CERAT., 1994. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01657578>. Une synthèse, basée sur des données d'origine syndicale

sont déconnectés de la désignation d'IRP). Les nouvelles données disponibles permettent donc une analyse plus effective et plus fine des audiences syndicales.

Dans la continuité des statistiques des élections aux comités d'entreprise publiées jusqu'en 2008³, les résultats pris en compte ici sont ceux du « tour décisif », c'est-à-dire ceux où les élus sont désignés. En effet, le mode de scrutin, pour toutes les élections professionnelles considérées, est la proportionnelle de listes et l'élection peut avoir un second tour si, au premier tour, le quorum n'est pas atteint (au moins la moitié des électeurs inscrits doivent avoir exprimé un suffrage valable pour que les sièges soient pourvus à ce premier tour). Il faut rappeler aussi que celui-ci est réservé aux syndicats désignés par décret comme représentatifs (nationalement, dans la branche, voire dans l'établissement). En cas de carence de candidature syndicale ou d'absence de quorum, un second tour est organisé lors duquel les candidatures sont libres, d'où l'apparition de candidats dits « non-syndiqués »⁴. Depuis 1945, date du début de la statistique sur les élections aux comités d'entreprise (CE), cette convention (prise en compte du tour décisif pour le décompte des scores) a toujours été suivie. La réforme des règles de représentativité a conduit à son abandon après 2008 puisqu'il a été négocié entre les partenaires sociaux et l'Etat que la représentativité serait fondée sur les seuls résultats du premier tour (il est vrai plus avantageux pour les syndicats puisqu'il dispose alors d'un monopole de candidatures). Mais c'est un peu comme si lors des élections présidentielles ou législatives, seuls les résultats du premier tour étaient pris en compte alors que le mode de scrutin est à deux tours ce qui, bien sûr, influence le comportement et les choix des électeurs. Or, en 2013-2016, un second tour a été organisé dans un peu plus de la moitié des établissements⁵. L'ouverture des données publiques concernant les résultats des élections professionnelles permet donc de réintégrer dans les résultats ceux des seconds tours et de fournir une vision plus aux réalités de la sociologie du travail de l'état des forces syndicales.

La présentation de ces résultats reprend le plan adopté depuis 1966 par la statistique publique pour rendre compte des élections aux CE : le niveau de participation, les audiences globales, les implantations et les audiences effectives (soit les audiences rapportées aux électeurs qui ont eu la possibilité de voter pour telle organisation)⁶. Elle s'intéresse ensuite aux grandes évolutions.

³ O. Jacod Olivier, R. Ben Dhaou Rim, *Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004*, Document d'études. [de la DARES], n° 137, avril 2008.

⁴ « Sans étiquette » serait préférable puisque, au premier tour, certains candidats présentés par les syndicats ne sont pas adhérents, et qu'au second, certains candidats individuels sont en fait adhérents à un syndicat mais ne souhaitent pas en faire état.

⁵ Précisément : 47 814 établissements sur 90 108 (mais ces seconds tours ne concernent que moins de 4 électeurs sur 10, ce qui signifie que pour plus de 6 d'entre eux, le premier tour est le « tour décisif »).

⁶ Pour une présentation détaillée et la discussion des aspects méthodologiques, voir : D. Labbé, *Résultats des élections professionnelles dans les établissements du secteur privé (2013-2016)*, Grenoble, Pacte [CNRS/Sciences Po Grenoble], août 2019, 76 p. Une synthèse, fondée sur des données d'origine syndicale, a été publiée par T. Haute : « Évolution du paysage syndical et du salariat : analyse des élections aux comités d'entreprise (2009-2018) », *La Revue de l'IRE*, n° 94-95, 2018, p. 57-90.

La participation électorale

La participation demeure à un niveau élevé lors des élections aux CE⁷ : 69,3 % des inscrits (en 1992-93, elle était alors de 72,8 %). Elle est plus faible pour les DUP (délégations uniques du personnel) et les DP (délégués du personnel) parce que, dans ces deux cas, le calcul ne peut être fait que sur les premiers tours et non les seconds (et donc aux tours décisifs), plus souvent absents des données. L'examen des résultats par taille d'entreprise montre en réalité que la participation est inversement proportionnel de la taille de l'établissement mais dépend également d'une offre électorale nettement plus restreinte aux élections de DUP et de DP. Manifestement, le petit groupe, parce qu'il est source d'autocontrôle, favorise la participation. Les tableaux 1 et 2 illustrent ces situations.

Tableau 1 : Corps électoral et participation par IRP et toutes IRP
(en milliers de voix et en pourcentages des inscrits ; 2013-16)

	Inscrits	Votants	Blancs et nuls	Voix
CE	5 079	3 517	221	3 262
DUP	1 510	959	83	850
DP	2 465	1 321	118	1 122
Total	9 053	5 797	422	5 234
CE	100,0	69,3	4,3	64,2
DUP	100,0	63,5	5,5	56,3
DP	100,0	53,6	4,8	45,5
Total	100,0	64,0	4,7	57,8

Plus précisément, la ventilation de la participation par taille d'établissement montre en effet des constantes relevées depuis les années 1960 (tableau 2) : dans les petits établissements, on vote plus mais c'est plus souvent un bulletin blanc ou nul (du fait d'une offre électorale jugée insatisfaisante). Plus la dimension augmente, plus l'abstention est importante. Dans les plus grands établissements, à peine un électeur sur 2 exprime un choix. Or les syndicats sont surtout présents dans ces grands établissements. Outre la loi classique selon laquelle les petits groupes sont mieux armés que les grands pour lutter contre les passagers clandestins et amener leurs membres à participer à la production des biens collectifs, on y verra également le déclin de la fonction de mobilisation des syndicats (comme des partis) qui consiste notamment à amener les électeurs aux urnes et que ce déclin touche particulièrement les ouvriers et les employés (premiers collègues).

⁷ La dernière mesure d'audience syndicale est antérieure aux ordonnances Macron / Pénicaud de 2017. Il n'est donc pas encore question de CSE (comité sociale et économique) ou de conseil d'entreprise qui fusionneront au 31 décembre 2019 les diverses IRP.

Tableau 2 : Participation ventilée par taille d'établissements
(toutes IRP, 2013-2016, en pourcentages des inscrits)

	Inscrits	Votants	Blancs	Voix
1 – 50 salariés	100	77,4	8,7	64,7
51 – 100	100	72,7	6,7	63,1
101 – 200	100	70,1	5,5	62,6
201 – 500	100	64,9	4,3	59,7
501 – 1000	100	60,9	3,2	57,0
Plus de 1001	100	54,1	2,9	50,4
Total	100	64,0	4,7	57,8

La ventilation de la participation par type de collège électoral montre en parallèle que celle-ci est de loin la plus forte dans les seconds collèges, c'est-à-dire essentiellement parmi les techniciens et agents de maîtrise, (10 % au-dessus de la moyenne). A l'inverse dans les premiers collèges (ouvriers et employés), elle est la plus faible. Vingt ans auparavant, il n'y avait pas de différence entre ces deux principaux collèges (en 1992-93, respectivement 66,9 et 66,1% de suffrages exprimés). C'est dans les premiers collèges que la participation a le plus reculé : 54,1 % en 2013-16 (- 19 % en 20 ans). Dans ce décrochement, on peut lire un changement fondamental intervenu dans la relation entre les syndicats et les salariés au « bas de l'échelle ».

Les audiences globales

Comme déjà mentionné, la « mesure de l'audience pour la représentativité syndicale » n'est établi que sur les seuls premiers tours. L'ouverture des données permet de distinguer les premiers et les seconds tours (tableau 3). Les différences entre les résultats de ces tours sont sensibles. Elles conduisent notamment à relativiser le poids des organisations syndicales en redécouvrant celui des non-syndiqués, présents notamment dans les plus petits établissements.

Les premiers tours concernent moins de la moitié des établissements mais plus de 6 électeurs sur 10. Ils connaissent une participation relativement élevée – près de 7 électeurs sur 10 se sont déplacés pour voter – mais aussi un taux important de blancs et nuls, ce qui souligne un certain mécontentement envers l'offre électorale.

Les seconds tours se caractérisent par une participation plus faible qu'aux premiers et par une prédominance massive des non-syndiqués qui recueillent quasiment les deux tiers des suffrages (la plupart du temps, ce sont les seuls candidats en lice).

Tableau 3 : Audiences des organisations syndicales et des non-syndiqués (toutes IRP ; en milliers de voix et en pourcentages des suffrages exprimés ; 2013-16)

		CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	USS	Autres	NS*	Total
Tour décisif	Voix	1 054	1 147	686	412	472	205	159	107	989	5 234
	%	20,1	21,9	13,1	7,9	9,0	3,9	3,0	2,1	18,9	100,0
1 ^{er} tour	%	24,7	26,5	16,3	9,5	11,5	4,8	3,9	2,6	-	100,0
2 ^{ème} tour	%	8,8	10,5	5,1	3,8	2,8	1,7	0,9	0,6	65,9	100,0

* Non-syndiqués. Le ministère du Travail a écarté un certain nombre de procès-verbaux de seconds tours où ne figuraient que des candidats sans étiquette syndicale, ce qui entraîne une sous-estimation du phénomène.

Organisations syndicales : CGT : Confédération générale du travail ; CFDT : Confédération française démocratique du travail ; FO : Force ouvrière ; CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens ; CGC : Confédération générale des cadres (également CFE : Confédération française de l'encadrement) ; UNSA : Union nationale des syndicats autonomes ; USS : Union syndicale Solidaires.

La ventilation des résultats par collège (tableau 4) montre que la CGT (et FO dans une moindre mesure) demeurent des organisations des premiers collèges (ouvriers et employés). Ces deux organisations ont donc été les plus affectées par le recul du poids relatif de ces collèges et par la montée de l'abstentionnisme.

La CFDT et CFTC sont de tous les collèges. Ce sont les seules à avoir un électorat « inter-catégoriel ».

La CGC apparaît dans presque tous les collèges mais avec des audiences contrastées. En effet, elle ne s'adresse pas qu'aux cadres mais aussi aux agents de maîtrise et aux techniciens qui peuvent se trouver dans les premiers collèges lorsque leurs effectifs ne sont pas suffisants pour former un second collège (ou un troisième). On y verra aussi une tentation récurrente, chez certains dirigeants de la CGC de positionner celle-ci comme une confédération généraliste, autrement dit de troisième force face à la CGT et à la CFDT.

Les non-syndiqués font leurs meilleurs scores chez les cadres (ils devancent même la CGC dans les troisièmes collèges). En fait, le facteur clef qui explique leur audience est l'absence de syndicat dans l'établissement ou dans le collège où se produisent des candidatures non-syndiquées.

Tableau 4 : Audiences des organisations syndicales et des non-syndiqués par collège (toutes IRP ; en pourcentages des suffrages exprimés ; 2013-16)

Collèges	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	USS	Autres	NS	Total
Uniques	15,7	26,0	10,7	9,9	13,1	4,9	3,8	2,7	13,2	100,0
Premiers	26,3	22,2	15,9	8,3	0,9	3,7	3,2	2,1	17,4	100,0
Deuxièmes	17,1	22,4	12,5	7,5	13,7	4,4	2,8	2,1	17,6	100,0
Troisièmes	12,7	20,5	9,2	7,2	18,4	3,9	2,8	1,8	23,5	100,0
Total	20,1	21,9	13,1	7,9	9,0	3,9	3,0	2,1	18,9	100,0

NB : les collèges uniques sont affectés par la présence de La Poste.

La ventilation des résultats par secteur économique montre que, par rapport à la fin du siècle dernier, on observe une certaine homogénéisation des audiences. Cependant, quelques caractéristiques demeurent :

- la CGT reste le principal syndicat dans l'industrie et principalement : la chimie, la métallurgie, la construction aéronautique et automobile ainsi que les transports.
- la CFDT occupe la première place chez les salariés de l'agriculture (et dans l'industrie agro-alimentaire), la construction, le commerce, et les activités tertiaires comme la banque et l'assurance, les services aux entreprises ou la santé et l'action sociale ;
- les zones de force (relative) de FO se trouvent dans l'industrie automobile et aéronautique, les banques et assurances, les services aux entreprises, l'hôtellerie, la santé et l'action sociale ;
- la CFTC est surtout une organisation des employés et techniciens du tertiaire (commerce, services aux entreprises, banque, presse et l'audio-visuel) ;
- la CGC est implantée dans les industries utilisant beaucoup de techniciens supérieurs et d'ingénieurs (automobile et construction aéronautique, chimie) et dans le tertiaire commercial avec de gros établissements utilisant beaucoup de main d'œuvre diplômée comme les banques ;
- l'UNSA et SUD sont surtout présents dans les grandes entreprises nationales (spécialement la Poste, les transports ferroviaires) ;
- enfin, les non-syndiqués apparaissent dans les secteurs où prédominent les petits établissements (en premier lieu, le commerce ou l'hôtellerie, la construction mécanique, l'industrie agro-alimentaire)...

Implantations syndicales et audiences effectives

La notion d'implantation vise à répondre à deux questions⁸. Premièrement, dans combien d'établissements, tel ou tel syndicat a-t-il présenté au moins une liste ? Deuxièmement, à combien d'électeurs cette candidature s'adressait-elle ? La réponse à ces deux questions fournit un indice de vie syndicale minimale puisqu'il traduit la présence ou pas d'équipe syndicale dans un certain nombre d'établissement. On ne considère donc que les établissements où l'élection s'est effectivement déroulée (sans procès-verbal de carence). Pour comprendre la portée du raisonnement, il faut aussi se souvenir que, tous les jours, des établissements disparaissent et que de nouveaux apparaissent. La comparaison des taux d'implantation au cours du temps fournit donc également un indice du dynamisme syndical.

Le tableau 5 dénombre les implantations syndicales en fonction du nombre d'établissements, de celui des scrutins et de celui des électeurs. Il en ressort que deux organisations – la CGT et la CFDT – sont implantées dans un peu plus de la moitié de l'électorat (mais seulement un septième des établissements). Toutes les autres ne couvrent qu'une minorité du salariat. Par ailleurs, ce sont les non-syndiqués qui sont présents dans le plus grand nombre d'établissements et de scrutins. Mais il s'agit de petits établissements, ce qui explique que ces candidatures ne couvrent en réalité que moins du quart des électeurs.

Plus largement, les syndicats ne sont implantés que dans une minorité d'établissements (précisément 44,3 % d'entre eux) mais représentant une majorité des salariés (80,4 %). Cela

⁸ Cette notion a été présentée pour la première fois par J.-P. Aujard et S. Volkoff : « Une analyse chiffrée des audiences syndicales », *Travail et Emploi*, 30 décembre 1986.

signifie que le syndicalisme – et plus encore le pluralisme syndical – est l’affaire des plus grands établissements. Tandis qu’un cinquième des salariés échappent au phénomène syndical, seul un tiers de ceux-ci travaillent dans des entreprises comptant au moins trois organisations syndicales. Dès lors, l’offre syndicale – et la « démocratie sociale »⁹ si on entend la mesurer à l’aune de cette offre – est forcément limitée pour la plus grande majorité des salariés. Tous les salariés sont donc loin d’avoir tous les bulletins syndicaux en mains lorsqu’ils votent aux élections professionnelles.

Tableau 5 : Présence des syndicats et des non-syndiqués en nombre d’établissements, de scrutins et d’électeurs dans le cycle 2013-16 (toutes IRP ; en pourcentages)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
Etablissements	15,2	16,4	9,7	6,5	7,0	2,1	1,8	1,9	23,7	100
Scrutins (par collège)	19,4	22,1	13,7	9,1	8,3	3,1	2,3	2,5	36,7	100
Electeurs	53,6	57,8	43,6	32,7	24,3	17,7	13,9	8,9	25,6	100

Lecture : la CGT est présente dans 15,2 % des établissements compris dans le cycle électoral. Elle a présenté une liste dans 19,4 % des scrutins. Enfin 53,6 % des électeurs ont eu la possibilité de voter pour une liste CGT. On précisera que le nombre total d’établissements s’élève à 90 108, celui des scrutins à 105 190 et celui des électeurs à plus de 9 millions.

La taille moyenne des collèges où se présente une liste CGT est de 192 inscrits. Elle concerne 182 dans le cas de la CFDT. Si l’on compare avec les non-syndiqués, les collèges CGT sont quatre fois plus grands ; les collèges CFTC cinq fois ; 6,5 pour l’UNSA et 9 fois pour l’USS. Le syndicalisme est ainsi le fait des grands établissements, plus encore pour les organisations les plus récentes, telles l’UNSA ou l’USS.

Compte tenu des éléments qui ont pu être déterminés concernant les implantations, on peut calculer des audiences syndicales effectives, c’est-à-dire non pas agrégées pour toutes les élections, mais seulement en fonction des candidatures (tableau 6). Ainsi, le score de la CGT ne tient compte que des situations dans lesquelles cette confédération a présenté effectivement une liste (et n’agrège donc pas ces situations avec celles où la CGT n’était pas présente). Cela reflète plus réellement le « poids » des syndicats dès lors qu’ils sont implantés. Ainsi, lorsqu’elle est présente la CGT réalise un résultat moyen de 36,4 % des suffrages exprimés (contre 20,1 % en cumulant toutes les élections avec – ou pas – des listes CGT). Elle reste légèrement devancée par la CFDT (37,2 %), en raison d’implantations plus nombreuses de cette dernière. Cela signifie que ce n’est pas tant le libre choix des électeurs qui est ici décisif mais bien les implantations qui, évidemment, sont aussi la conséquence de tout un travail de terrain et de présence dans les établissements. Tous les électeurs n’ont pas en effet la possibilité de choisir des listes de toutes les organisations syndicales. Tout dépend du travail d’implantation de ces dernières.

⁹ Sur cette notion et les réformes faites en son nom, notamment celle des règles de représentativité syndicale, voir D. Andolfatto, dir., *La démocratie sociale en tensions*, Lille, Septentrion Presses universitaires, 2018. Voir notamment le chapitre de D. Boulmier qui interroge une démocratie finalement limitée et, pourtant, aux conséquences juridiques importantes.

Tableau 6 : Audiences effectives des organisations syndicales et des non-syndiqués par collège (toutes IRP, en pourcentages des suffrages exprimés ; 2013-16)

Collèges	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
Uniques	29,5	40,4	26,0	27,5	29,8	21,5	31,2	31,8	72,1
Premiers	42,4	36,7	32,0	26,4	19,9	21,5	22,0	24,2	78,3
Seconds	32,1	36,9	27,9	23,9	29,7	25,1	18,7	25,6	85,8
Troisièmes	27,8	38,0	24,7	22,9	40,7	22,4	17,6	15,1	86,4
Total	36,4	37,2	29,2	24,9	33,8	22,6	20,2	21,8	82,3

L'étude des configurations électorales (nombre de listes en présence et type de collèges) montre d'ailleurs que la CFDT est supplantée par la CGT dans toutes les configurations électorales où elle est confrontée à celle-ci. Dans les duels ou les triangulaires, la CFDT est également supplantée face à la CGC et aux non-syndiqués. C'est également le cas face à l'USS ou aux autres syndicats, mais ces occurrences représentent une proportion très faible de ces scrutins car ces organisations ne sont présentes que dans quelques « niches ». En revanche, dans les configurations ouvertes (trois listes ou plus), correspondant généralement à de grands établissements, la CFDT est clairement la seconde organisation derrière la CGT et nettement devant FO.

Cette relative domination de la CGT – là où elle est présente – s'explique par la prépondérance « démographique » des premiers collèges dans lesquels la CGT réalise ses meilleurs scores. Mais cette avance de la CGT sur les autres syndicats apparaît aussi comme l'image pâlie de ce qu'était sa domination dans les élections professionnelles et sociales depuis la Libération jusqu'aux années 1970.

La ventilation des audiences effectives par collège (tableau 6) montre encore que la CFDT et l'UNSA (là où elles sont donc présentes) semblent avoir à peu près la même audience quel que soit le collège, c'est-à-dire la catégorie professionnelle des électeurs. L'audience des autres est plus typée : ouvriers ou employés pour la CGT, FO et l'USS ; techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres pour la CGC. Pour cette dernière, sa « popularité » ne dépasse légèrement celle de la CFDT que dans les troisièmes collèges.

L'audience effective des non-syndiqués est singulière puisque, rappelons-le, ces candidats sans étiquettes sont, la plupart du temps, seuls présents dans les scrutins où ils apparaissent.

Quelles évolutions syndicales ?

Déterminer dans quelle évolution s'inscrit la « mesure de l'audience pour la représentativité syndicale » de 2013-16 n'est pas simple car, antérieurement à celle-ci, on ne disposait que des seuls résultats des élections aux CE (qui n'étaient pas agrégés avec ceux, même partiellement, des élections des DP, tandis que ceux des DUP n'ont jamais fait l'objet d'un recensement). Ce qui rend difficile la comparaison est également le fait que la mesure – officielle – de représentativité intègre également les résultats des élections des TPE, institués seulement en 2012, ainsi que ceux du collège salarié des élections aux chambres d'agriculture qui, certes, existaient antérieurement mais n'étaient pas fondus avec ceux des élections professionnelles dans les entreprises. Ces éléments rendent donc malaisée une comparaison dans le temps. Cela dit, on peut assez facilement déduire les résultats des élections

intervenues dans les entreprises de la « mesure de représentativité »¹⁰ et le dépouillement des résultats mis en ligne par le ministère du Travail permet plus précisément d'isoler les seuls résultats des élections aux CE par établissement et branche d'activité. Des comparaisons dans le temps sont donc possibles.

D'une part, concernant la participation, le recul est manifeste mais contenu. Il apparaît toutefois surestimé compte tenu qu'un certain nombre de seconds tours sont absents de la statistique disponible. Ce niveau global de participation – aux élections aux CE – est à peine inférieur à 70 %, soit, comme déjà indiqué, un recul de 3 points en vingt ans. Ainsi, la participation à ces élections – organisées sur le lieu du travail et portant sur des candidats que la plupart des électeurs connaissent – demeure à un niveau remarquablement élevé par rapport aux scrutins généraux comme ceux s'adressant aux salariés des TPE – où seulement 7,2 % des électeurs ont émis un suffrage – ou à ceux des chambres d'agriculture (15,3 % de participation dans le collège salarié), scrutins qui ne se tiennent pas sur le lieu du travail et qui portent uniquement sur des étiquettes syndicales (tout en contribuant à la « mesure de représentativité »).

D'autre part, s'agissant des audiences des organisations, il y a donc maintenant plus d'un demi-siècle que celles-ci sont observées avec précision. Le tableau 7 résume ces observations. Durant la période 1966-1993, les évolutions sont rapides. La CGT perd la moitié de son audience. La CFDT progresse lentement en pourcentages mais pas en nombre de voix (à partir de 1977). En revanche, FO, la CFTC et surtout les non-syndiqués semblent être les principaux bénéficiaires des reculs de la CGT.

Durant la période 1992-2016, en nombre absolu de suffrages, les trois principales organisations varient relativement peu (seule FO augmente son nombre de voix de 24 % et son audience relative de 33 %). En revanche, les trois autres voient leurs scores augmenter considérablement : la CFTC (+ 87 %) ; la CGC (+ 89 %) et les « autres » (sous les traits de l'UNSA, l'USS et autres : + 70 %).

Tableau 7 : Audiences des organisations syndicales et des non-syndiqués aux élections aux CE depuis 1966-67 (en milliers de voix et en pourcentages des suffrages exprimés)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres	NS	Total
1966-67	803	307	129	38	67	59	240	3 267
1976-77	1 561	770	361	113	213	261	647	3 925
1992-93	787	724	418	160	199	230	983	3 267
2013-16	761	785	519	282	391	362	162	1 644
1966-67	48,8	18,6	7,9	4,6	4,1	3,6	14,6	100,0
1976-77	39,8	19,6	9,2	2,9	5,4	6,6	16,5	100,0
1992-93	22,5	20,7	11,9	4,6	5,7	6,6	28,1	100,0
2013-16	23,3	24,0	15,9	8,6	12,0	11,0	5,0	100,0

NB : 2013-16 : résultats des élections aux CE seul. Pour les résultats d'ensemble intégrant CE, DP, DUP : voir le tableau 3.

¹⁰ Voir D. Andolfatto, *Que pèsent les syndicats ?*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2018. En ligne : <http://www.fondapol.org/etude/que-pesent-les-syndicats/>

De leur côté, les non-syndiqués voient leur audience divisée par 5,5 (si l'on s'en tient aux seuls CE). Mais ce déclin doit être sérieusement nuancé et se révèle de nature principalement technique. L'explication principale tient au fait que les non-syndiqués, surtout présents dans les petits établissements, sont désormais présents principalement lors des seconds tours élections des DP et des DUP. Mais la « mesure de représentativité » ne prend en compte ces résultats qu'au premier tour. Elle est donc aveugle concernant les non-syndiqués. Pourtant, le tableau 3 a bien montré l'audience qu'ils conservent au tour décisif : 18,9 % des suffrages exprimés globalement et même 65,9 % lors des seconds tours (mais l'un et l'autre sont donc ignorés par la « mesure de représentativité »). Cela étant, la comparaison dans le temps reste difficile compte tenu de l'émergence progressive du phénomène des DUP (avant leur extinction avec la mise en œuvre des ordonnances Macron/Pénicaud).

Malgré tout, il y a bien un déclin des non-syndiqués depuis les années 1990. Il se produit au tournant des années 1990-2000. Il est noté par plusieurs chercheurs¹¹ qui rattachent tous ce tournant à un changement d'attitude des employeurs provoqué notamment par les lois Aubry sur la réduction du temps de travail qui permettaient aux entreprises de déroger à certaines règles du droit du travail à condition de négocier ces aménagements avec des syndicats représentatifs dans l'entreprise. Dès lors, des non-syndiqués sont encouragés à adhérer à certaines confédérations.

Pour autant, ceux-ci sont donc loin d'avoir disparu. Les données disponibles sous-estiment leur importance, voire les ont rendus invisibles. Or, compte tenu du nombre d'élus sans étiquettes recensés dans une étude de la Dares en 2019¹², on peut estimer leurs poids à plus de 20 % des voix, soit autant que la CGT ou la CFDT.

Conclusion

On ne peut que saluer la mise en ligne des résultats des élections professionnelles qui ont fondé, dans une très large proportion, la « mesure de l'audience pour la représentativité syndicale ». La comparaison de ces données – *a priori* – exhaustives avec les résultats de cette « mesure » montrent toutefois que celle-ci n'a pas exclu certains doublons, concernant les électeurs, ou d'autres erreurs diverses (près de 300 000 électeurs en trop, en particulier). En outre, celle-ci ne constitue par une photographie fidèle du comportement électoral des salariés puisque seuls les premiers tours ont été pris en compte. Pour autant, les résultats publiés sont riches d'enseignements. Même si la « mesure d'audience » ne reflète pas la réalité des résultats des élections professionnelles, les données mis en ligne montrent que la couverture de l'ensemble des salariés du privé (quelques 19 millions d'emplois) par les IRP syndiquées n'a cessé de reculer depuis la fin des années 1970, en lien avec la désyndicalisation. Ce recul des IRP syndiquées semble légèrement freiné, depuis une vingtaine d'années, par le désir des employeurs – ou la nécessité – d'avoir des interlocuteurs

¹¹ Voir O. Jacod, R. Ben Dhaou, « Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004 », *Document d'études*, n° 137, 2008 (en ligne : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/oj-doc_d_etude_panel-29-04-08.pdf) et C. Dufour, A. Hege, « Comités d'entreprise et syndicats, quelles relations ? », *La Revue de l'Ires*, n° 59, 2008, p. 3-40.

¹² Voir M. T. Pignoni, « Les représentants du personnel dans l'entreprise : des salariés comme les autres ? », *Dares Analyses*, n° 2, 2019. En ligne : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2019-002.pdf>

syndiqués, ce qui a conduit à la « resyndicalisation » de quelques élus autrefois sans étiquette (ou de leurs successeurs).

La CFDT a légèrement tiré avantage de cette bienveillance nouvelle qui a surtout bénéficié à FO, à la CFTC et à la CGC (pour cette dernière, surtout dans les collèges d'ingénieurs et cadres). En revanche, depuis 2009, l'expansion de l'UNSA et de l'USS est bloquée.

La CGT continue à perdre des voix, surtout du fait du recul de ses implantations – autrement dit la disparition de ses équipes – et peu à cause d'un effritement de son audience effective – là où se présentent des candidats qui s'en réclament – alors que la CFDT connaît une légère augmentation de ses implantations qui masque la stagnation des suffrages qui se portent sur les candidats qui ont choisi son parrainage.